

## ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

**RÉSOLUTION 2005-7-AG-R-56*****Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières***

---

*adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion (2005-7-AG) tenue à l'Université le 26 mai 2005.*

VU l'article 4 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 192 du règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs et la recherche* concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs d'émettre des titres de docteur honoris causa;

VU la résolution 2001-7-AG-R-53 de l'Assemblée des gouverneurs, en date du 23 mai 2001, adoptant le document intitulé *Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

VU l'article 2.8 de la politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec;

VU la résolution 2005-3-CEX-R-16 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 20 avril 2005, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Monsieur Lech Walesa;

VU la résolution 2005-CA498-16-R4958 du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, en date du 25 avril 2005, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs l'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Monsieur Lech Walesa;

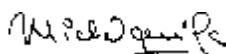
Sur la proposition de M. Ghislain Bourque,  
appuyée par M. Jean Vaillancourt,

**IL EST RÉSOLU :**

D'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Monsieur Lech Walesa, pour son parcours exceptionnel comme homme qui, à titre de rassembleur du mouvement ouvrier polonais, symbolise la solidarité et la résistance pacifique à l'oppression; pour son engagement à défendre les aspirations du peuple polonais et sa détermination face au pouvoir répressif devenant ainsi une figure marquante des idéaux de fraternité, de paix et de liberté; pour son militantisme actif et son important rôle dans la transition démocratique et l'établissement d'un gouvernement de coalition en Pologne; pour sa contribution, comme chef d'État à l'ouverture des frontières de la Pologne, notamment par le développement et le renforcement des liens entre l'Université du Québec à Trois-Rivières et la communauté universitaire polonaise contribuant ainsi au rayonnement de l'Université du Québec à Trois-Rivières au sein de la communauté internationale, de la Pologne et de la communauté européenne; pour la création d'une chaîne de sympathie et de solidarité humaine et scientifique aboutissant à la signature d'un protocole d'entente entre les gouvernements québécois et polonais; et pour son engagement exemplaire et sa contribution au progrès de la démocratie dans le monde.

**ADOPTÉE**

Le secrétaire général,



Michel Quimper